L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 8 OCTOBRE 1850

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No [illegible] rue de Chartres.

Journal Officiel [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 8 OCTOBRE.

THEATRE D'ORLEANS.

A[illegible] des difficultés incroyables, M. D[illegible] est [illegible] à compléter sa troupe, et [illegible] à enregistrer les débuts d'artistes [illegible] [illegible] de Paris [illegible] s'embarquer le 15 septembre à bord du navire Ara[illegible] [illegible] vers le 15 novembre.

[illegible] nous des nouveaux artistes.

[illegible]

[illegible] Mme [illegible] Joly, notre public [illegible] sa valeur artistique, et bon nombre de dilettanti parisiens [illegible] du retour de cette [illegible]. Le Courrier des Etats-Unis ne pense [illegible] de même [illegible] journal, M. Davis ne [illegible]

[illegible] Le [illegible] avons peu de temps à [illegible] le dernier mot de l'opinion [illegible]

LA PLACE D'ARMES.

[illegible] comité nommé pour [illegible] les embellissements que l'on projetait [illegible] [illegible]

ARRESTATION D'UN ESCLAVE MARRON.

[illegible] des esclaves fugitifs [illegible] New York, sur un jeune [illegible] James Hamlet, parti marron [illegible] qu'un jeune nègre marron [illegible] tenait [illegible] [illegible] par un revolver [illegible] se retirèrent [illegible] devant le commissaire [illegible] Dans le cours [illegible] et il résulta [illegible] James Hamlet appartenait à Mme [illegible] de Baltimore, et qu'il [illegible] évadé, de chez sa maîtresse, depuis [illegible] de 1848. [illegible] parlant pour Baltimore pour être remis à sa maîtresse.

CONGRÈS.

[illegible] Le 28, [illegible]

[illegible]

Le premier concert de Jenny Lind à Boston a produit la somme totale de $30,000; c'est au [illegible] quinze fois la recette [illegible] à Paris par les [illegible] grandes re[illegible] [illegible]

Mme De[illegible] — Dans quelques jours, dit le [illegible] les Etats-Unis, Mme Devriès, prima donna [illegible] du Théâtre d'Orléans, se [illegible] [illegible] New-York [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] le quatrième [illegible] triomphes au [illegible] véritable [illegible] [illegible] M. Devriès [illegible] par Mlle A[illegible], et celui d'Oroveso [illegible] M. Novelli [illegible]

[illegible] M. Hayden, comme [illegible]

Le [illegible] une tempête terrible a éclaté [illegible] Plusieurs personnes ont été frappées par la foudre et étourdies, sans cependant qu'il y ait eu d'accidents graves à déplorer. Le tonnerre est également tombé sur l'imprimerie du North American; il a traversé la toiture et le plafond du 5me étage. Les typographes présents à ce moment ont été renversés étourdis, mais nul d'entr'eux n'a été blessé. Le Schuylkill montait avec rapidité et l'on craignait une nouvelle inondation.

CHRONIQUE LOCALE.

[illegible] à Fenras [illegible] M. S. Maspero [illegible]

[illegible]

John Barber accusé d'avoir volé [illegible] a brides a été acquitté.

Dimanche un pamphlet licencieux [illegible] a été saisi par la police de la Deuxième Municipalité.

—Le recorder Caldwell a puni par des amendes plusieurs tapageurs qui avaient trop fêté la nuit du dimanche.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous avons reçu hier nos journaux d'Europe, apportés par le steamer Niagara. Les dernières dates sont du 12 septembre pour Paris, et du 14 pour Liverpool.

FRANCE.

Les journaux de Paris contiennent de longs détails sur le voyage du Président à Cherbourg. L'accueil qu'il reçoit généralement est froid, et les cris de "Vive la République!" couvrent toujours ceux de "Vive Napoléon!" Ces cris [illegible] semblent être incompris du chef du pouvoir et il continue bon gré mal gré ses mauvaises perfides.

Les fêtes de Cherbourg ont présenté un spectacle grandiose. L'Europe y était représentée par les plus grands noms et les plus grandes notabilités de tous les pays. Voici quelques détails, que nous empruntons à la Presse, pour compléter ce que nous avons déjà publié à ce sujet.

"Le 7, M. le président a profité de sa présence dans le port, pour élever en grade, dans l'ordre de la Légion d'Honneur, quelques chefs de service, et pour décorer des officiers inférieurs.

"Pendant que cela se passait, les régates organisées par le commerce, et les joutes entre les embarcations de l'escadre avaient lieu devant le quai Napoléon, en présence d'un concours prodigieux de spectateurs. Tous estrades étaient dressées pour les juges du concours. Les bâtiments de l'escadre, ainsi que l'escadrille anglaise, étaient pavoisés. C'était une fête nautique admirable, favorisée par le plus beau temps possible.

"Sur les deux heures, les canons de la rade et ceux de la batterie du vieil arsenal ont annoncé que le président s'embarquait pour visiter l'escadre et la digue. Cette visite préoccupait singulièrement depuis deux jours les amiraux et commandants de bâtiments, qui devaient recevoir à leur bord M. Louis Napoléon: Quel cri pousseront les matelots!.... That is the question!....

"Le cri du[illegible] ! Depuis le renversement du pouvoir monarchique, le règlement relatif aux honneurs à rendre au chef de l'Etat visitant une escadre, n'a point été révisé. En sorte [illegible] [illegible] "Vive le roi!" sera impossible [illegible] "Vive l'Empereur!" [illegible]

"La proposition de crier: "Vive la République" a été hasardée; mais la majorité du grand conseil a décidé que nos marins crieraient: "Vive le président!" En conséquence, un ordre du jour a porté cette décision à la connaissance de la flotte.

"Tout n'était pas dit, cependant. Quelques officiers, qui connaissent l'esprit taquin de nos matelots, prétendent qu'on viendra bien à bout de ceux qui seront sur le pont; mais les gabiers répartis dans les hunes et sur les vergues!... On se rappelle qu'en 1815, le duc d'Angoulême, grand amiral de France, vint visiter, à Toulon, le vaisseau école. On avait soin de faire aux élèves les plus belles recommandations. Qu'arriva-t-il? Que ces jeunes gens qui n'avaient pas, comme leurs chefs, oublié le grand homme, se mirent à crier, tout d'une voix: "Vive Napoléon!" — Le prince les bénit[illegible]

"Les [illegible], M. Louis Napoléon et son escorte ont été réglementairement accueillis par les équipages de l'escadre. Un seul incident a marqué cette journée.

"Lorsque le président a mis le pied sur la digue, quelques ouvriers ont crié: Vive la République! mais ceux [illegible] [illegible] "Vive le président!" — Oui, vive Napoléon! s'est mis à crier l'un de [illegible] [illegible] "Non!" non! a répondu avec force [illegible] Vive la République!" L'officier s'est élancé sur lui en le saisissant au collet: "Eh bien! vous crierez Vive Napoléon!" Une lutte allait s'engager lorsque deux aides-de-camp du prince ont séparé les champions. Cette scène regrettable a eu pour témoin un grand nombre de personnes [illegible] [illegible] Un commencement de [illegible] a été la [illegible]

"[illegible] M. Louis Napoléon. On n'y voyait que des fonctionnaires chargés d'épaulettes, [illegible] de décorations. M. Louis Napoléon a fait son entrée dans la [illegible] Partant pour la Syrie. Il portait [illegible] [illegible] grand cordon de la Légion d'Honneur. Son escorte était composée [illegible] auxquels s'étaient joints MM. de Nouvion, Godin, [illegible] [illegible] M. Louis-Napoléon.

"Au moment où il a traversé la salle de bal [illegible] Partant pour la Syrie [illegible] Vive le président! Vive Napoléon! Vive la République! Vive Napoléon! [illegible] Louis Napoléon de Vive la République! [illegible]

"M. Louis-Napoléon a passé la journée du dimanche, 8 septembre, à bord des vaisseaux de [illegible] le Friedland, l'amiral Parseval a donné au président le spectacle d'un branle-bas de combat et de l'exercice à feu. Il était six heures lorsqu'on s'est mis à table à bord du vaisseau-amiral. Quelques ponts étroits et un filet de bord composaient tout le festin, qui a été accepté de bonne grâce par le neveu du grand homme. Napoléon n'a dîné pas autrement. MM. les amiraux anglais Cochrane, Napier et Lyons, vous par hasard à Cherbourg, assistaient à ce dîner.

"L'amiral Parseval a porté un toast au président de la République, et ce toast a été couvert par des applaudissements unanimes et par des cris de Vive Napoléon! Il est bon de remarquer que les convives n'étaient que des officiers supérieurs ou supérieurs de la flotte, qui ont cru par cela même être au-dessus de l'ordre du jour [illegible]

"La soirée s'est terminée par un feu d'artifice auquel M. Louis Napoléon a mis le feu. L'une des pièces avait pour inscription: Au président de la République! L'autorité maritime [illegible]

"Cherbourg, 9 septembre, [illegible] le président s'est rendu à 9 heures, à [illegible] du vaisseau amiral. [illegible] la messe, qu'a été dite sur [illegible] Ensuite la visite des vaisseaux de [illegible]

"A trois heures, l'escadre a exécuté de grandes manœuvres avec une habileté et une précision remarquables. Un grand dîner donné par le préfet maritime a réuni les officiers supérieurs de l'escadre à quelques officiers de la marine anglaise, notamment les amiraux Cochrane, Napier et Lyons.

"Les représentants de la Manche qui ont voulu accompagner le président depuis son entrée dans le département, assistaient à ce repas. M le vice-amiral Parseval-Deschênes a porté un toast au président, qui a répondu par un toast à la marine française.

"Ces deux toasts ont été couverts par des applaudissements unanimes et par des cris de: Vive le président! Vive la République!"

Le 11 septembre à 8 heures du matin, le Président est parti de Cherbourg pour Saint-Lô, et est arrivé hier soir, à six heures, à Avranches, en passant par Coutances et Granville.

"A Coutances, il s'est rendu à la cathédrale, où il a été complimenté par l'évêque à la tête de son clergé. A Granville, il a posé la première pierre d'un bassin à flot, qui doit compléter le port. Dans ces deux villes, et partout sur son passage, toute la population l'a accueilli au cri de: Vive le Président! Vive Napoléon!

"L'entrée à Avranches, au milieu d'une immense population groupée sur les rampes qui conduisent à la ville et saluant le président des acclamations les plus enthousiastes, a été magnifique."

A son entrée à Saint-Lô, M. le président a prononcé la petite allocution que voici:

"Les acclamations que je viens d'entendre et les vœux que vous m'exprimez me touchent profondément. Un accueil aussi sympathique est l'approbation la plus manifeste de ma conduite et l'encouragement le plus puissant à persévérer. Vous me promettez la reconnaissance des populations de la Manche; assurez celle de Saint-Lô de tous mes efforts pour la mériter." (Vive approbation.)

Aux dernières dates, le 12 septembre, on attendait le Président à Paris.

La grande question, en ce moment à l'ordre du jour en France, est la demande présentée par la majorité des conseils généraux des provinces, pour la révision de la Constitution. 51 conseils, sur 86, se sont définitivement prononcés en faveur de cette mesure. Voici les termes dans lesquels les conseils départementaux expriment leurs vœux.

CALVADOS.—"Le conseil général, interprète des sentiments de la population du Calvados, émet le vœu que la Constitution soit révisée et que l'Assemblée législative s'occupe, dans les limites de son droit, de cette révision."

INDRE-ET-LOIRE.—"Le conseil général, organe des intérêts et des besoins du département, convaincu que la Constitution de 1848 est défectueuse, émet le vœu qu'elle soit révisée."

LOIRET.—"Le conseil général, s'appuyant sur l'art. 3 de la Constitution, a émis le vœu que la Constitution fût révisée "dans les délais légaux et dans les formes qu'elle prescrit."

MAINE-ET-LOIRE.—"Le conseil général, plein de respect pour la légalité, mais aussi convaincu que, dans un intérêt d'ordre et de sécurité pour l'avenir du pays, il est indispensable de réviser la Constitution, fait appel à la sagesse et aux lumières de l'Assemblée législative, pour que cette révision soit faite dans les termes et dans les délais indiqués par la Constitution."

AIN.—"Le conseil, considérant que la Constitution ne renferme pas les conditions d'ordre et de sécurité publique, sans lesquelles il n'y a ni crédit ni prospérité agricole et commerciale, plein de confiance d'ailleurs dans le patriotisme et la prudente fermeté des pouvoirs publics, émet le vœu qu'il soit procédé à sa révision."

AUDE.—"Pénétré des dangers que présente la Constitution au point de vue de la sécurité sociale, commerciale et industrielle, le conseil général, plein de confiance dans le patriotisme et la sagesse des pouvoirs publics, émet le vœu qu'il soit procédé à sa révision le plus prochainement possible."

CHARENTE-INFÉRIEURE.—Organe et interprète de la population du département;

"Considérant qu'il importe de donner au pays les institutions que ses besoins réclament;

"Considérant qu'il serait utile de faire cesser les inquiétudes qui nuisent à la prospérité de l'agriculture et au développement de toutes les industries, en arrêtant les entreprises et les transactions commerciales considérables et à longs termes;

"Le conseil général appelle de ses vœux la révision légale de la Constitution, révision qu'elle a d'ailleurs prévue."

CORRÈZE.—Le conseil général du département de la Corrèze a émis le vœu de la révision de la Constitution dans les termes légaux qu'elle a elle-même fixés.

MARNE.—"Le conseil général, persistant dans la pensée qu'il a exprimée dans la session de 1849;

"Convaincu plus que jamais de la nécessité, pour le salut du pays, de la révision de la Constitution de 1848;

"Emet le vœu que cette révision ait lieu le plus tôt possible."

MAYENNE.—"Le conseil général, persuadé que plusieurs des dispositions de la Constitution sont un obstacle absolu au rétablissement complet et durable de la sécurité et de la prospérité du pays, demande que la Constitution soit révisée dans les conditions prescrites par la Constitution elle-même."

NORD.—"Le conseil général, dans l'intérêt de l'ordre et de la stabilité du pouvoir, émet le vœu que la Constitution soit révisée dans les formes et délais qu'elle a déterminés."

HAUTE-VIENNE.—"Pénétré des dangers que présente la Constitution au point de vue de la sécurité sociale, commerciale et industrielle, le conseil général, plein de confiance dans le patriotisme et la sagesse des pouvoirs publics, émet le vœu qu'il soit procédé à la révision."

ARDÈCHE.—"Frappé des dangers profonds et imminents auxquels la société est exposée et qui proviennent principalement de l'organisation politique actuelle, plein de confiance dans l'accord, le patriotisme et les lumières des grands pouvoirs de l'Etat, appelle de tous ses vœux un remède efficace à cette situation."

DEUX-SÈVRES.—Le conseil général a émis le vœu que la Constitution fût révisée dans les délais prescrits.

SEINE-INFÉRIEURE.—"Le conseil général du département de la Seine-Inférieure, interprète naturel des vœux et des besoins des populations dont les vœux lui sont confiés, préoccupé des inquiétudes du pays, convaincu qu'elles sont causées principalement par les imperfections de la Constitution, émet le vœu que l'Assemblée législative provoque régulièrement, dans la dernière année de la législature, la révision de la Constitution de 1848."

CÔTE-D'OR.—Dans sa séance du 5 septembre, le conseil général de la Côte-d'Or a émis le vœu de la révision.

GIRONDE.—"Le conseil général, considérant qu'il est l'organe et l'interprète des populations de la Gironde; qu'elles sont justement inquiètes de l'instabilité des institutions fondées en 1848, que la conciliation des partis, dont les divisions ont été funestes à tous les intérêts du pays, pourra seule lui rendre la sécurité et assurer l'alliance de l'autorité, de la liberté et de l'ordre, émet le vœu que la Constitution soit révisée le plus tôt possible."

CÔTES-DU-NORD.—Le conseil, dans sa séance du 7 septembre, a recommandé à la sagesse et au patriotisme de l'Assemblée nationale la nécessité de l'assurer le gouvernement du pays sur des bases profondes et stables.

CANTAL.—Le conseil général s'est séparé sans émettre de vœu sur la question de révision.

HAUTE-SAÔNE.—Vesoul.—"Notre conseil général a voté d'émettre le vœu, à 26 voix contre 2, que la Constitution soit révisée conformément à la loi.

TARN-ET-GARONNE.—Le conseil général de Tarn-et-Garonne émet le vœu que la Constitution soit révisée au temps et selon la forme marquée par l'article 111."

MEUSE.—"Le conseil général émet le vœu que la Constitution soit révisée, et que l'Assemblée législative s'occupe de cette révision dans la limite de ses pouvoirs."

SARTHE.—"Le conseil général, frappé des imperfections de la Constitution, appelle l'attention de l'Assemblée nationale sur la nécessité de procéder à sa révision dans les délais voulus par cette Constitution."

FAITS DIVERS.

—Le Pérou aura bientôt des bientôts d'un chemin de fer. S'il faut en croire les journaux de ce pays, on vient de poser la première pierre d'un railway de Lima à Callao, qui pourra être terminé dans un an.

—Les noms des exécuteurs testamentaires du roi Louis Philippe sont maintenant connus. L'ancien roi a donné cette mission de haute confiance à MM. de Montalivet, Dupin aîné, de Montmorency, Laplagne Barris et Scribe (ancien avocat à la cour de cassation).

—Les sœurs les plus dévouées à la famille d'Orléans sont depuis quelques jours dans la consternation. Il paraît que la santé de la reine des Belges donne les plus grandes inquiétudes. On parle d'une affection de poitrine dont la gravité exigerait les plus grands ménagements. Il serait même possible que la reine Amélie se rendît à Ostende pour prodiguer à sa fille ses soins maternels.

—La Lucayia, dernièrement arrivée à Marseille, a débarqué quarante très beaux chevaux, achetés dans le Levant, pour les écuries de la reine d'Espagne.

"Ces chevaux, pur sang arabe, seront dirigés sur Madrid par voie de terre.

—Un duel au couteau, raconte la Civilisation de Toulouse, a eu lieu dans la soirée de dimanche dernier, entre deux femmes du bourg Guilleméry. L'une d'elles [illegible] a été déclarée [illegible] [illegible], plus susceptible que l'honneur [illegible], a jugé que l'affaire ne devait pas rester là, et a prescrit une enquête sur la cause et les circonstances de ce combat singulier à plus d'un titre.

—On portait assure qu'une des membres de l'Académie doit donner sa démission, à la reprise de la session, et fournir ainsi à M. Guizot l'occasion de se présenter devant les électeurs. La nouvelle loi contre le suffrage universel aurait créé de grandes chances à l'ancien ministre des affaires étrangères.

On lit dans le Progrès Cauchois:

"Le 29 août, la mer a fait échouer sur la côte d'Heuqueville, à quatre lieues du Havre, le corps d'une énorme baleine. Elle a trente mètres de longueur. Sa mort devait remonter à une époque récente, car elle est en putréfaction et la tête manque; la mer lui enlève à chaque instant d'énormes morceaux de chair et se couvre en même temps d'huile tout à l'entour.

"Plusieurs personnes ont recueilli des ossements magnifiques; les vertèbres ont plus d'un pied de diamètre.

"Les journaux du Havre n'ont jusqu'à présent rien dit de cette nouvelle."

—Le lieutenant Gale vient de faire à Bordeaux une ascension équestre.

Après la descente, au moment où le cheval venait d'être détaché du ballon, un accident des plus graves a failli coûter la vie à l'aéronaute. Quelques niais, ou plutôt quelques gestes de M. Gale, ont été mal interprétés par les personnes qui retenaient les cordes; quelques-unes ont été lâchées, et aussitôt l'aérostat, dégagé du poids du cheval, a pris son essor avec une puissance extraordinaire; l'ancre qui était arrêtée par un pin s'est dégagée violemment, et la secousse a fait chavirer la nacelle ou plutôt le plateau d'osier sur lequel M. Gale était assis.

Heureusement ce dernier avait eu la force de se cramponner aux cordages, et il continua ainsi sa rapide ascension. Au bout d'un quart d'heure il avait pu saisir la corde de la soupape et faire échapper du gaz; le ballon a commencé à descendre et est allé tomber à deux kilomètres du lieu où le cheval avait été déposé.

Les journaux de Bordeaux annoncent que M. Gale doit faire prochainement une ASCENSION EN VOITURE.

—Le musée du Louvre vient de recevoir les tableaux et les dessins que MM. Villot et Saize, conservateurs des tableaux et de la calcographie, ont achetés à la vente du roi de Hollande, qui, ainsi que nous l'avons dit, vient d'avoir lieu à Leyde. Parmi ces nouvelles acquisitions, il faut citer, avant tout, un tableau circulaire de Pérugin, représentant une Madone tenant sur ses genoux l'enfant Jésus, et ayant auprès d'elle deux anges et deux figures symboliques.

Ce chef-d'œuvre n'a, parmi les productions du même maître, qu'un rival qui puisse lui être comparé: c'est un tableau du Musée de Lyon; mais, malheureusement, ce dernier ayant été confié à un restaurateur maladroit, se trouve en ce moment dans le plus pitoyable état. Le tableau dont le Musée vient de s'enrichir, a été payé 53,000 fr. On remarque ensuite un tableau de Rubens peint sur panneau d'acajou.

C'est peut être le plus beau portrait qu'ait fait ce maître. Il représente le baron de Wick, ambassadeur de Hollande, celui qui commanda à Rubens la galerie du[illegible] de Marie de Médicis. Ce cadre a été payé $15,000 fr. On exposera incessamment, en même temps que ces deux chefs-d'œuvre, une série de dessins des plus grands maîtres: six Raphaël, trois Michel-Ange (dessins doubles), quatre André del Sarte, dont un double; un Léonard de Vinci double; et deux Fra-Bartholoméo. Ces ouvrages proviennent également de la vente du roi Guillaume.

—M. Victor Mauvais, membre de l'Institut et du bureau des Longitudes, vient de découvrir, à l'Observatoire de Paris, une comète nouvelle dans la constellation du Cocher, à peu de distance de l'Est du l'étoile Delta de cette constellation.

Cette comète est facilement visible avec une bonne lunette portative; elle offre l'aspect d'une petite nébulosité blanchâtre, ovale, de 2 à 3 minutes de diamètre, mais sans apparence de queue.

—Le nombre des électeurs du département de la Seine se trouve réduit à 112,000, dont 80,000 pour Paris et 32,000 pour la banlieue. Dans ce chiffre de 112,000 ne se trouvent pas compris les électeurs militaires, dont on peut évaluer le nombre à 12,000.

Les électeurs [illegible] à l'élection [illegible] avril dernier s'élevaient à 324,000, y compris les électeurs militaires.

La nouvelle loi électorale a donc retranché, pour le département de la Seine, 200,000 électeurs.

—MM. Guizot et Duchâtel sont partis hier soir pour Claremont.

M. le comte Ladislas Teleki répond aux calomnies répandues contre le patriote Kossuth, par les deux lettres suivantes: la première est adressée à la Presse, la seconde à l'Assemblée nationale:

"La situation actuelle de Kossuth et de ses compagnons d'infortune est connue de tout le monde. On sait dans quel état de dénûment ils se trouvent; on sait que s'ils ne meurent pas de faim, ils en sont redevables à la générosité du gouvernement ottoman qui pourvoit à leur subsistance.

"Nous étions donc en droit d'espérer que la triste position de M. Kossuth le mettrait au moins à l'abri de l'injure. Nous nous sommes trompés.

"Le journal l'Assemblée nationale n'a pas hésité à se faire l'organe de la plus absurde des accusations, en demandant à M. Kossuth compte des millions qu'il aurait convertis en papier, ainsi que de la couronne de Hongrie et des pierreries du diadème.

"Cependant il est suffisamment constaté, par suite de la discussion soulevée à l'égard de ces joyaux, que leur valeur intrinsèque se réduit à peu de chose, et que la couronne de Hongrie n'a de l'importance que comme relique, par son antiquité et par le vieux prestige qui s'y rattache.

"Quant à M. Kossuth, personne ne peut ignorer qu'il se trouve placé sous la surveillance de la Porte-Ottomane, et que, par conséquent il est de toute impossibilité que dans sa position d'interné il fût en possession de la couronne de Hongrie ou de ses joyaux, ni de ces quelques millions dont fait si sagement mention l'Assemblée nationale, sans que le gouvernement ottoman en eût connaissance, et ne fût partant son complice.

"L'absurdité de cette accusation que les ennemis même les plus acharnés de M. Kossuth ont déjà depuis longtemps abandonnée, est donc tout à fait patente.

"Je n'ai pu, néanmoins, obtenir de l'Assemblée nationale l'insertion de la réclamation que je lui ai adressée, ni d'aucune rectification à ce sujet, bien qu'elle l'eût promise.

"C'est donc au nom de la justice et de la vérité que je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer dans votre journal ces quelques lignes ainsi que la lettre suivante, afin que le public soit à même d'apprécier la bonne foi de la feuille en question. J'ai voulu fournir à l'Assemblée nationale une occasion de faire preuve d'impartialité, et ce n'est pas ma faute si elle n'en a pas profité.

"Comte LADISLAS TELEKI.

"Paris, le 10 septembre 1850."

A M. le rédacteur de l'Assemblée nationale.

"Monsieur le rédacteur,

"On me met devant les yeux le numéro du 31 août de votre journal, dans lequel, entre plusieurs autres assertions inexactes, relatives à M. Kossuth, et que je ne veux pas relever car elles me paraissent se rattacher à votre manière d'envisager la question austro hongroise, dont je ne puis faire l'analyse dans vos colonnes, je lis le passage suivant: "Le citoyen Kossuth devrait nous dire ce qu'il a fait des quelques millions de florins qu'il convertit en papier en juin 1849." Et plus loin: "Art on retrouvé la vieille couronne de Hongrie et les pierreries du diadème?"

"Je suis Hongrois.

"J'ai été représentant du gouvernement hongrois en France. Je ne puis donc me taire en face d'une accusation aussi odieuse et d'une si perfide insinuation dirigée contre l'ancien chef de mon gouvernement. La probité, le désintéressement de M. Kossuth ont à toute épreuve, tous ceux qui ont fait partie de son gouvernement en font foi. Ses ennemis même ne peuvent que lui rendre justice à cet égard, et je vous affirme sur l'honneur, monsieur, que vous avez été induit en erreur par la plus indigne des calomnies.

"J'espère que vous ne refuserez pas d'insérer ma réclamation dans votre journal.

"Recevez, etc.,

"Comte LADISLAS TELEKI.

"Paris, le 2 septembre 1850."

ALLEMAGNE.

Les nouvelles de l'Allemagne sont loin d'être satisfaisantes. La Diète Germanique s'est reconstituée à Francfort sous les auspices de l'Autriche, mais à cette fois par la Prusse d'y assister à cette des délibérations nouvelles [illegible] France et l'Angleterre ont déclaré qu'ils ne se feraient représenter auprès d'une autorité fédérale que dans le cas où la Prusse reviendrait sur sa décision. L'Autriche, de son côté, paraît ne pas vouloir céder et a déclaré qu'elle ne se le[illegible] pas forcer la main par la politique de la France. Les conférences tenues à Ischl n'ont amené aucun résultat, malgré les instances de M. Nesselrode pour amener les deux grandes [illegible] l'Allemagne à une transaction.

Voici, d'après la Gazette d'Augsbourg, les résolutions qui auraient été prises dans les conférences d'Ischl, entre MM. de Nesselrode et le prince de Schwarzenberg:

"Russie témoignera son mécontentement au cabinet de Berlin de la politique qu'il a suivie jusqu'à ce jour.

"Le duc Pierre d'Oldenbourg sera appelé à succéder au trône de Danemark.

"Le Holstein et le Lauenbourg continueront d'appartenir à la confédération germanique.

"La Russie renonce aux droits de succession qu'elle a sur une partie du Holstein, notamment sur Kiel, pour le cas de l'avènement de la ligne d'Augustenbourg. On sait que ces droits lui assureraient la possession du port de Kiel, qui est d'une haute importance."

Des troubles sérieux ont éclaté à Hesse-Cassel à propos d'une ordonnance sur les impôts directs et indirects, et l'électeur de Hesse a dû déclarer cette ville en état de siège. Voici ce que nous lisons dans les Débats à ce sujet:

Le gouvernement vient de promulguer une ordonnance qui proclame l'état de guerre dans le pays. Tous les pouvoirs de la police sont transférés à un commandant en chef militaire. La liberté de la presse est suspendue. Tous les journaux politiques ont besoin de l'autorisation du gouvernement. Les réunions doivent être autorisées. Toutes les autorités, à l'exception des tribunaux, sont placées sous les ordres du commandant militaire. La garde civique est maintenue jusqu'à nouvel ordre. L'ordonnance vient d'être affichée aux angles des rues; des gendarmes veillent pour qu'elles ne soient pas arrachées.

A cette nouvelle les membres du Tribunal Supérieur de la ville de Fulde se sont réunis en audience plénière et ont décidé que l'ordonnance de l'électeur du 4 de ce mois, qui prescrit la perception des impôts, est inconstitutionnelle, non obligatoire pour les citoyens.

En attendant les embarras du trésor croissent d'heure en heure, car on ne perçoit que les droits de Douane.

Les armées danoise et holsteinoise sont toujours en présence; le 8, des engagements ont eu lieu sur toute la ligne des avant-postes. Les engagements les plus chauds ont eu lieu sur l'aile droite des Holsteinois. Cette aile, composée des 9e et 11e bataillons d'infanterie, et du 1er bataillon de chasseurs, avait dû se retirer sur Suderstapel; mais après avoir reçu des renforts, elle a repoussé les Danois et les a refoulés jusqu'à Treene. 58 prisonniers danois ont été amenés à Rendsbourg.

Le centre des Holsteinois s'est avancé jusqu'à Jagel, non loin du Schleswig, et jusqu'à Brahendorf, mais sans autre résultat.

ESPAGNE.

Le résultat des élections est jusqu'ici complètement favorable au gouvernement; tous les candidats du parti modéré ont été nommés à Madrid, à Valladolid, à Ciudad Réal et à Talavera de la Reina. Le Clamor publico reproche à quelques-uns des chefs du parti progressiste de n'avoir pas suivi le conseil qu'il leur donnait depuis longtemps de ne prendre aucune part à l'élection.

Madrid qui a été très agité pendant les élections est rentré dans son état de tranquillité habituelle.

M. Alvarez Mendizabal, ancien ministre sous la régence d'Espartero, ancien député aux cortès, est mort à Saint-Sébastien, le 8 de ce mois.

On parle depuis quelques jours d'une prochaine modification du ministère. M. Pidal quitterait les affaires étrangères et remplacerait à Vienne M. de Colombi, qui retournerait à l'ambassade de Lisbonne. M. Sartorius prendrait les affaires étrangères et serait remplacé à l'intérieur par M. Zaragoza, préfet de Madrid.

Il y a six mois qu'on annonce cette modification, et rien ne prouve que la nouvelle soit plus fondée cette fois que les autres.

La Gazette publie un tableau des recettes pendant les six premiers mois de cette année. Il en résulte qu'elles sont 8,607,794 réaux audessous des prévisions du ministère des finances.

Nous avons annoncé que M. Louis Bonaparte avait fait présent au général Narvaez de l'épée de l'empereur Napoléon. Les journaux espagnols annoncent que le général Narvaez a envoyé au président de la République une épée qui a appartenu à Fernand Cortez.

ITALIE.

Les journaux de Florence annoncent que les élections municipales qui ont eu lieu le 2, ont été annulées, faute du nombre légal d'électeurs. Le Statuto blâme énergiquement cette abstention, qu'il attribue à l'action combinée des deux partis extrêmes.

Le Journal officiel des Deux-Siciles publie une ordonnance datée de Palerme, le 13 août, qui punit de mort quiconque tentera de violer le cordon sanitaire établi sur les plages, côtes et autres lieux de la Sicile. Ces dispositions rigoureuses s'expliquent, dit l'ordonnance, par la présence du choléra à Malte.

Une lettre de Palerme, publiée par les journaux de Gênes, annonce que le procès de seize accusés politiques est terminé. Treize ont été acquittés; un a été condamné aux fers; deux condamnés à mort.

Le conseil de salubrité de Venise ordonne par un décret du 2 août, que les marchandises venant d'un port où règne le choléra seront soumises à une quarantaine de cinq jours.

—La Gazette de Ferrare du 30 août annonce que la diligence de Rome avait été attaquée et volée d'environ 1,100 écus par cinq individus dont le chef portait aux doigts des bagues de brillans, et donnant par leur extérieur à croire qu'ils appartenaient à la haute classe de la société.

Le Journal de Rome publie une notification qui proroge au 1er octobre 1851 l'ordonnance, qui, à dater du 1er octobre prochain, devait interdire l'entrée de Civita-Vecchia au vin commun étranger.

D'après le plan organique de l'armée pontificale, publié dans le Journal de Rome, la force armée des Etats de l'Eglise se composera de trois régiments d'infanterie de trois bataillons chacun qui formeront un effectif de 3,587 hommes par régiment; un bataillon de chasseurs de 980 hommes divisé en huit compagnies; un régiment de cavalerie de 1,421 hommes, et huit batteries; un corps d'invalides avec un état-major de 18 hommes; trois compagnies de vétérans de 120 hommes; 5,000 gendarmes.—Total, 19,021 hommes.

Le journal de Rome du 2 parle d'une espèce d'émeute qui a eu lieu à Monticelli dans le district de Tivoli. La police venait d'arrêter trois individus que la population a inutilement essayé de délivrer. Un détachement de troupes françaises de trente hommes a été envoyé pour rétablir l'ordre.

Décédé hier à deux heures de l'après midi, LOUIS CHARLES MARIX, comte de GAALON.

Ses parents et amis sont invités de la part de ses fils et de sa famille à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à quatre heures et demie précises. Le convoi partira de sa résidence, rue des Remparts, entre Stes Anne et Domaine.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

LUNDI SOIR, 7 OCTOBRE 1850.

La demande pour le coton continue à être active, et les ventes de la journée s'élèvent à 2,200 balles à des prix pleins. Nous cotons le low-middling à good-middling, 13¼ à 13¾ cts la liv.

Il n'y a rien eu d'important sur les sucres et les mélasses, ni sur les provisions.

Il s'est fait des opérations sur la farine 2,400 barils [illegible] St Louis et d'Illinois, de $4 80 à 4 [illegible]. Les ventes de [illegible]

Quelques lots de whiskey ont été vendus à raison de 21 à 22 cts le gallon [illegible]

Il [illegible] et l'argent est comme avant, et il y a peu de [illegible] Londres, [illegible] Francs sur [illegible] New-York [illegible]

Il n'y a pas [illegible] dans le journée.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Maria Burt, [illegible] pr Galveston
Navire Brunswick, Thomas, pr le Havre
[illegible] Holmes, [illegible] pr New York
[illegible]

—ARRIVÉS.—

[illegible]

—MEMORANDA.—

New York, 28 sept. [illegible] [illegible]

PORTS ETRANGERS.

Havre, 11 sept. [illegible] Nlle Orleans [illegible]
[illegible]

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[illegible]

—

[illegible] à bord du navire ELLIS [illegible]

[illegible] 8 oct.—6t A & M BIRLE.

[illegible] A & M BIRLE.

Papiers Peints.

VOR HEBERT

119, Rue de Chartres.

VIENT de recevoir par les navires Orlando, Magnolia et Brunswick, du Havre, [illegible] 10, 15, 20 [illegible]

Essayez au teinturier de l'ancien établissement de

J. HERICY,

ATELIERS— [illegible]

MAGASINS— [illegible]

EST VOUS SERT [illegible] [illegible]

GRAINES FRAICHES.

LE soussigné reçoit par le steamer Ohio, de New York, un assortiment général de graines garanties de la récolte de 1850, ainsi [illegible]

Oignons rouges et blancs [illegible] COMSTOCK & CO., 11 Conti, [illegible] Tchoupitoulas.

8 oct—3t

J. MENARD,

181, RUE VIEILLE LEVÉE, ENTRE BIENVILLE ET CONTI.

Graines Fraîches—Récolte de 1850.

REÇU par les navires Magnolia, du Havre, et Devonshire, de New York.

Choux Drumhead ou gros Cabus, Chouxfleur, Bonneuil, Vaugirard, Gros York, pommette de Hollande, St Denis, Gros Milan, Milan des vertus, Milan hâtif, Choux fleur, Choux navet, de Rotabaya blanc et jaune, Navet gros pat blanc, Blanc hâtif, Boule de neige et Collet rose, Betterave longue rouge, demie longue et courte hâtive, dito blanche pomme, dito Blonde paresseuse, Céleri de Hollande et d'hiver, Céleri plein blanc, Pas Cerfeuille, Cresson large feuille, dito Fontay, dito Alenoux, Roquette, Doucette de Hollande, demi-long, Salsifis, Epinard larges feuilles, larges feuilles, Raves rouge, Radis des long et rond.

Oignons et Griffes de Fleurs.

Jacinthes doubles variées, Tulipes doubles et simples variées, Narcisses doubles, Jonquilles doubles, Crocus, Glaïeuls, Pivoines, Renoncules, Renoncules Rouge et Rouge.

L'on trouvera également à son jardin un assortiment de plantes et arbustes en pots, à tout de premier choix et à des prix très modérés.

8oct

AVIS.

LE public est prévenu que ma femme ayant quitté ma demeure, je ne paierai aucune dette qu'elle pourra contracter en mon nom.

8oct—3 SIMON BETHENCOURT.

A VENDRE en débarquement de l'Ellis: 12 quarts Cognac; 12 caisses vin rouge, par L. MAJESTE & J. CLAUZEL, 60 Vieille Levée, entre St Louis et Conti.

8oct—1m

DEMANDE D'APPRENTI.—On demande un jeune garçon de 12 à 13 ans pour entrer comme apprenti chez A. BARAU, Encoignure Royale et Orl.

8 oct 3

EN débarquement du brick Ellis, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné, 86 barriques vin rouge, 60 caisses fruits [illegible] de vie. G. M. LUA, 30, Bien.

8oct

A VENDRE—En débarquement du brick Ellis, venant de Bordeaux—21 barrs vin St Julien, 40 do do do; 10 do do blanc Haupterne; 100 barils vin do do do. N. DUBUT, 13, Toulouse.

8 oct

HARENGS ET MORUE.—250 caisses, de débarquement des navires Gibraltar [illegible] à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

8 oct

SAUCE KETCHUP—20 boîtes, tomates, Underwood, sirop de limon—50 do Underwood, en débarquement de la barque Gibraltar, à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

8 oct

EN débarquement du brick Ellis, de Bordeaux, 150 caisses sardines en demi et quart boîtes, à vendre par EUG. ROCHEREAU &, 17 et 19, rue St Louis.

8 oct

SOUDE—100 tonneaux en boucaults et 200 en débarquement des navires Ellen [illegible] aussi 50 tonneaux, en magasin, à vendre par HAYMAN & HOLD[illegible], 98, rue des [illegible]

8 oct

RHUM—10 poinçons, Jamaïque, sous [illegible] de la Douane.

TABAC EN FEUILLES—90 balles [illegible] de Cuba.

CHAMPAGNE—20 paniers première [illegible] du ordinaire.

CIGARES—30,000, Havane, marque [illegible], Comercio Libre, Tulipan, à vendre par MITCHEL & MARENDON, 36, rue [illegible]

8 oct

SARDINES à l'huile de la nouvelle pêche en demi et quart boîtes sardines à l'huile, nouvelle pêche, de la marque bien connue [illegible], en débarquement du navire Beatrice, du Havre, et à vendre par AUGUSTE MOLL, No 30, rue [illegible]

8 oct—6

QUARTIER GENERAL.

Première Division.

MILICE DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, ce 7 octobre 1850.

Ordres Généraux No 14.

1°. La Légion de la Louisiane et les autres corps volontaires habillés, actuellement organisés, de la Nouvelle-Orléans, s'assembleront et se réuniront sur la rue du Canal, jeudi, 7 novembre prochain, à 4 heures P. M., en grande tenue, et prêts à être inspectés et passés en revue.

2o. Le brigadier général, D. Augustin, commandant la Légion, le brigadier général E. L. Tracy, commandant la première brigade de la milice louisianaise, et les officiers commandant d'autres compagnies volontaires organisées et équipées dans la ville de la Nouvelle-Orléans, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent ordre.

3o. Le lieutenant-colonel Forstall, inspecteur de division, fera son rapport au Quartier Général de division, conformément à l'acte de la législature intitulé: "Acte faisant des appropriations pour l'entretien de la légion de la Louisiane et les autres compagnies organisées ou qui pourront le devenir à juin," approuvé le 21 mars 1850.

Par ordre du major général Jno L. Lewis, commandant la première division L. M.

VICTOR WILTZ, Aide-de-camp.

8oct

Magasin de grande variété de marchandises françaises—en liquidation.

P. LEVERR [illegible], 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, vient de recevoir et offre à vendre à très bas prix 5 caisses chapeaux noirs pour hommes et cadets, une caisse casquettes velours noir pour enfans, modes de Paris, gros gants laine vertes, bonnets et bretelles [illegible] [illegible] gants fil d'Ecosse, gants de coton [illegible] [illegible], brodequins et souliers [illegible] [illegible] Cartes de visite [illegible]

Avis aux pêcheurs de profession.

Les pêcheurs qui voudraient utiliser le temps de leur morte saison, sont prévenus qu'ils trouveront de l'occupation pour confection de seines en donnant les garanties nécessaires au No 76, rue de Chartres.

8oct

HAUTE NOUVEAUTE.

Manteaux, Mantelets, Pardessus, etc.

LES soussignés viennent d'ouvrir un choix tout à fait remarquable de confection du bon goût dont la variété surpasse tout ce qui a été importé jusqu'à présent, savoir: Manteaux velours de soie brodé, genre [illegible]. Do mousquetaire. Dito [illegible] Paletots [illegible] [illegible]

P. & E. REILLY & Co., Encoignure Royale et Canal.

7 oct

AVIS. Bureau du Collecteur sur Cabarets, Cafés, &c.—Première Municipalité.

Les propriétaires de cabarets, cafés, groceries, &c., sont notifiés d'avoir à payer le quartier courant [illegible] [illegible]

Nlle Orléans, le 7 octobre 1850.

7oct—1m V. LABATUT Collecteur.

ESSAYEZ DES TEINTURES DU NOUVEL ETABLISSEMENT DE PERINAUD,

RUE ROYALE, 73, PRÈS BIENVILLE.

E[illegible]

MAGASIN [illegible]

C. VALE Jr. et Co.,

27, [illegible]

RECOIVENT [illegible]

SOIERIES ET ARTICLES DE FANTAISIES.

[illegible]

MOUSSELINES ET BRODERIES.

[illegible]

ASSORTIMENT DE DENTELLES.

[illegible]

ARTICLES POUR DEUILS.

[illegible]

FLEURS ARTIFICIELLES, OMBRELLES, CHALES, VISITES ET MANTELETS.

[illegible]

MAISON ROUGE, entre les deux marchés.

JOS. N. ROBERT & Co.

Marchandises nouvelles.

E[illegible]

[illegible]

JOS. N. ROBERT & Co.

31 août

VIN DE PORTO.—50 quarts vin de porto de la marque F. Durand, en débarquement du navire Orozimbo, et à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée.

7oct

GENIEVRE de Hollande.—Le pipes gin de Hollande, de la marque Schiedam Anchor, en débarquement du navire Beatrice du Havre et à vendre par J. & J. TARDOS, 31 Vieille Levée.

7oct

A VENDRE.—En débarquement de l'Orozimbo, de Marseille:
50 barriques vin rouge,
25 barriques vin exprès pour famille,
200 caisses absinthe Rouvajeol, Bruneton & Co;
100 caisses vin muscat qualité supérieure,
200 caisses salaisons assorties, olives, capres, anchois;
1000 cruchons en grès et curaçao,
1000 flacons marasquino,
50 caisses eau de fleurs d'oranger.
ANT. GIRAUD, 46, rue de la Vieille Levée.

7 oct—6

A VENDRE.—En débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille:
100 caisses eau de fleurs d'oranger grand modèle,
10 estagnons do do;
50 caisses Kirschwasser, Sauvajeol, Bruneton & Co.
N. DUBOUYT, 13, rue Toulouse.

7 oct

AU DÉBARQUEMENT du navire Orozimbo, de Marseille: 50 barriques Vin rouge, marque de Bergasse, 20 1/2 do do do, 30 caisses Vin Muscat de Frontignan, 140 caisses Salaisons (Olives, Capres, Cornichons), 200 paniers Huile d'olive, grandes bouteilles, James Plagnol; 50 do do 1/2 bouteilles do., 56 caisses Eau de fleurs d'oranger; 50 caisses Savon marbré; 60 paniers Bouteilles vides.

A vendre par B. TALAMON, 7 oct 182, rue Royale.

SARDINES A L'HUILE.—300 1/2 boîtes Sardines à l'huile, d'Auguste Gillet & Cie., 200 1/4 do do do do do, à vendre au débarquement du navire Beatrice, par B. TALAMON, 7 Oct 182, rue Royale.

VIN ROUGE—100 barriques, en débarquement du brick Emeline, de Bordeaux, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co., 29, Vieille Levée.

7oct

EPICES—Poivre, gingembre, muscade, clous de girofle.

THE—30 demi caisses Pouchong.

COGNAC—300 pipes, demi et quarts do Otard Dupuy & Co 1825, J. Leferrière, A. Seignette & Co, dans les magasins de la Douane;

MADERE—60 quartauts vieux vin de Madère, Oporto et Xeres.

VITRES—2,500 caisses vitres de Waterford, toutes dimensions, à vendre par W. F. VREDENBURGH, 29, Vieille Levée.

7oct

VINS et eaux de vie, en débarquement du navire l'Emeline, venant de Bordeaux,
16 barriques de vin pour famille,
24 1/2 quarts de vin blanc Haut Sauterne,
12 1/2 d'eau-de-vie, à vendre par P. LONGIS, 47, rue Vieille Levée.

7oct

500 Barriques vin rouge, de Roussillon, F. Durand,
450 1/4 vin de porto, F. Durand,
50 1/4 vin blanc de Roussillon, F. Durand,
A vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée.

7oct

450 QUARTS vin doux de Porto, F. Grousselle, 400 1/4 vin de Madère, A vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée.

7oct

En magasin.

30 BARRIQUES de vins fins de Médoc (pour famille)
20 barriques de vins demi fins de Médoc do
500 caisses de vins supérieurs, des marques Château Lafitte, Margaux et Brane Cantenac, à vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée.

8oct

EN déchargement, du navire l'Orozimbo, de Marseille, et à vendre par le soussigné:
277 quarts vin rouge, 226 do de blanc, 37 do de, 200 do de noire de Bagnols. P. LONGIS, 47, rue de la Vieille Levée.

7 oct

VIN ROUGE—700 barriques vin rouge et 500 barils Porto P. Durand, 72 barils madère doux, 500 barils madère, à vendre par P. LONGIS, 47, rue de la Vieille Levée.

7 oct

ANISADO DE MALLORCA.—10 dames-jeannes Anisado de Mallorca, qualité supérieure, à vendre par BERNARD TURPIN, No 20, Vieille Levée.

8oct

AUGUSTE BRUSLE' annonce au public et à ses amis qu'il a transporté son magasin de la rue de Chartres au numéro 30, rue de la Douane, où il offre les articles suivants, à des prix très modérés:

Livres blancs de toute dimension, pleine et demi-reliure.

Papiers de toutes qualités, français, anglais et de toute grandeur.

Papiers buward, rouge et blanc,
Papier à enveloppe de toutes couleurs,
Papier à dessiner et à imprimer,
Enveloppes de lettres de toute grandeur,
Papeterie complète pour dames,
Coutellerie anglaise, 1re qualité,
Crayons de Taber, assortis,
Crayons linéaires do
Crayons ordinaires,
Grand assortiment varié de presses à papier, en bronze, marbre et albâtre,
Ardoises en porcelaine,
Ardoises ordinaires de toute grandeur,
Pains à cacheter de toutes couleurs,
Cire à cacheter do do
Cartes blanches et dorées
Cartes pour soirées,
Cartes de visites,
Cartes d'adresse, toute grandeur,
Cartes à jouer, américaines, françaises et allemandes,
Encriers de toutes espèces et formes, porcelaine, verre taillé et étain,
Encre noire et bleue,
Encre de Chine,
Encre rouge et carmin superfin,
Encre à copier,
Boîtes de mathématiques,
Jeux d'échecks et échiquiers en cuir,
Couleurs assorties pour plans,
Sable noir et bleu,
Copie de lettres pour presses,
Copie de lettres pour voyage,
Sabliers de toute grandeur,
Encrier portatif pour voyage,
Couteaux d'ivoire,
Toutes espèces de fournitures de bureau.

Presses à copier de toute grandeur, do pour sceau, blancs de Douane, checks de Banque, billets à payer, traites, connaissements, boites de Banque.

Manufacture et reliure de toutes espèces de livres blancs.

Impressions de tous genres à bas prix.

Nlle Orléans, 2 octobre 1850

3oct—15t AUG. BRUSLE'.

Pour la Toussaint.

COURONNES ET BOUQUETS d'immortelles, FLEURS ET GUIRLANDES de roses blanches à feuilles d'argent et autres, en débarquement du navire BEATRICE du HAVRE, et à vendre au THREAD & NEEDLE STORE, 53, rue de Chartres.

5 oct

FAYENCE, VERRERIE, PORCELAINE, PLATEAUX, CANDELABRES, JARRES A EAU, &c.

Magasin rue Vieille-Levée, No 151, entre Toulouse et Hopital, et rue St Philippe, No 24, entre Condé et Vieille Levée.

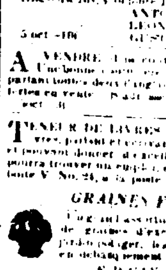

LE soussigné vient de recevoir par le navire Arca de Liverpool, un grand assortiment de fayence blanche et ornée, [illegible] [illegible] cafetières et théières, carafes, verres à liqueur, carafes à sirop et à eau. Les cafetiers et restaurateurs trouveront des gobelets américains de première qualité, de 6, 8 et 9 cts, à $1 25 et $1 50 la douzaine, do ordinaires de 4 et 5 cts, à 50, 75, et et 90 cents la douzaine.

5oct JOSH COULON.

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS—50 caisses en déchargement des navires Manchester, Cordelia et Josephus, à vendre par G. W. DUNBAR, 5, rue des Magasins.

7 oct

VIN DE MARSEILLE et huile.—100 barriques vin rouge, marque de Bergasse, 50 paniers de 12 bouteilles huile de 2a marque de J. Plagnol, 50 paniers de 24 demi bouteilles, do do. En débarquement du navire Orozimbo et à vendre par G. M. LUA, 30, Bienville.

7 oct—6m

EN débarquement du navire l'Orozimbo venant de Marseille
300 1/4 vin Madère, F. Grouttel,
40 1/4 vin de porto do
300 1/4 vin de porto Mel Reig, à vendre par P. LONGIS, 47, Vieille Levée.

7oct

Demande de nègres de champ.

L[illegible] soussigné ayant besoin d'une quinzaine de bons nègres pour faire la roulaison sur une habitation dans la paroisse Iberville, sur le fleuve, [illegible] ceux qui pourrait les leur procurer de s'adresser à son bureau, No 8, rue St Louis, entre Chartres et Levée.

5oct 6 R. BRUGIER.

Grocerie à vendre pour cause de départ.

UNE GROCERIE [illegible] avec un mobilier et parfaitement achalandée [illegible] coin des rues [illegible] Conde No 10 [illegible]

Dissolution de Société.

LA SOCIETE existant sous la raison de commerce ANTOINE CAVELIER & CO demeure dissoute par l'effet du consentement mutuel des parties [illegible] M. Gustave Poret demeurant chargé de la liquidation [illegible]

Nlle-Orléans, 4 octobre 1850.

ANTOINE CAVELIER, LEON GIRAUD, GUSTAVE PORET.

5 oct—10t

A VENDRE.—Un cheval et une charrette. Une bonne charrette [illegible] [illegible] S'adresser rue Conti, No 26.

4oct

TENEUR DE LIVRES.—Un bon teneur de livres, parlant et écrivant le français et l'anglais, et pouvant donner d'excellentes recommandations, pourra trouver un emploi, en s'adressant [illegible] boîte No 24, à la poste.

5oct

GRAINES FRAICHES.

Un grand assortiment, entièrement frais, de graines d'excellente qualité, pour le jardin potager, les champs et le parterre, en débarquement et à vendre chez

F. D. GAY, marchand grainetier, Encoignure [illegible] [illegible]

Les planteurs et jardiniers maraîchers trouveront de l'avantage à se servir des graines de cette importation.

A VENDRE,

Une belle tannerie située à Plaquemines, paroisse Iberville.

CET établissement avantageusement situé entre les paroisses de la corporation et trois arpents du fleuve [illegible] [illegible]

Les personnes qui désireraient en faire l'acquisition sont priées de venir visiter la dite propriété avant le 21 octobre, où elle sera vendue à l'enchère publique sur les lieux, si elle n'est vendue à l'amiable avant cette époque.

Les conditions sont—Trois payements, le premier en tout janvier 1851, le deuxième en tout janvier 1852 et le troisième en tout janvier 1853. L'acquéreur fournira ses billets endossés à satisfaction et portant intérêt de huit pour cent depuis la vente et hypothèque jusqu'à parfait payement.

ANT. ST DIZIER, J. Bte GLESSENER.

1 oct—12t 1t

DREZ, Chapelier,

57, Exchange Alley, près la Douane,

CHAPEAUX DE TOUS GENRES ET SUR ORDRE.

M. DREZ a l'honneur de prévenir le public et sa clientèle, que son magasin est toujours à Exchange-Alley, 57, près de la Douane, et n'a aucune succursale.

Dr. P. BLANCHARD

Chirurgien dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, Rue Royale, No 101, au premier, entre les rues Conti et St-Louis, vis-à-vis la Banque de l'Etat de la Louisiane.

EN débarquement du navire Magnolia, venant du Havre,
30 caisses absinthe, Ed. Pernod, étiquettes à la croix fédérale,
10 do kirsch do do do do
25 do absinthe C. F. Berger, do do
15 do eau de vie de Gentiane, véritable suisse.
A vendre par J. N. CURIEN, Rue Dumaine No 52.

4oct

A VENDRE.

BONS de la Municipalité No 1, portant intérêt à 7 p. 0/0 l'an, à vendre par PIERRE POUTZ, 93, rue de la Douane.

17 sept

EN débarquement du navire Orozimbo, de Marseille, le soussigné offre à vendre:
100 caisses savon français bleu vif, 60 barriques vin rouge, 200 paniers huile Plagnol, 24 onces, 300 caisses vin Muscat, 200 paniers bouteilles vides de 20 et 22 onces. DOMINIQUE LANATA, No 9 et 10, rue Jefferson.

4oct

A VENDRE à livrer, par le navire Charlemagne, attendu du Havre:
3,000 dames-jeannes de 5 gallons; 500 do de 1 do, 500 do de 2 do; 25 caisses de 12 fromages de Hollande. DOMINIQUE LANATA, No 9 et 10, rue Jefferson.

4oct

AVIS. Toutes les personnes ayant des réclamations contre la goëlette SUSAN-EMMA, sont priées de les présenter à C. H. NOBLE, No 9, Nouveau Bassin.

4 oct—10t

DAMES-JEANNES, bouteilles vides, vinaigre, vin de Bergasse, savon Winchester, cerises à l'eau de vie, huiles, brandy du Nord, en magasin, à vendre par J. F. BERCIER & CO, 54, Vieille-Levée.

4 oct

A VENDRE, ayant droit au drawback—900 paniers huile Plagnol; 110 caisses absinthe Sauvajeol Bruneton & Co, 50 barriques vin Bergasse, 50 1/2 do do; 137 caisses vin Pauline, à vendre par J. F. BERCIER & CO, 54, Vieille-Levée.

4oct

VIN ROUGE ET BLANC, à vendre en déchargement du brick Emeline, venant de Bordeaux:
25 barriques vin rouge St-Estèphe;
50 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par X. LAMBERT, 62 rue des Magasins.

3 oct

EN débarquement du brick Emeline, capt. Watts, de Bordeaux:
140 barriques vin rouge, divers crus,
50 barils vin blanc Haut Sauterne,
112 caisses vin rouge St Julien Médoc,
100 do do Pauillac Médoc,
100 do vin blanc Haut Sauterne 1847.
A vendre par B. TALAMON, 182, rue Royale.

2oct

EN débarquement du brick Emeline, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge St Emilion,
10 do do St Estèphe,
30 demi barriques vin blanc Haut Sauterne,
8 caisses moutarde, à vendre par FRERON Frères, Encoig. Royale & Dumaine.

2oct—20t

A VENDRE par le soussigné:
10 quarts et 40 huitièmes pipes cognac,
30 meules fromage Gruyère,
20 barriques vin pour famille,
30 barils vin blanc,
100 [illegible]
15 caisses fruits à l'eau de vie,
100 [illegible] Liqueurs d'importation directe,
15 [illegible] prunes 1er choix.
Un grand assortiment de groceries pour famille.
JEAN PIERRE, Encoig. Royale et St-Pierre.

12 juin

Th. Moreau,

Rue Royale, encoignure Toulouse, 151,

Et rue St Charles, en face de l'Hotel,

INFORME ses pratiques et le public en général qu'il vient de recevoir par les navires Orlando, Brunswick et Beatrice, un assortiment considérable d'objets de fantaisie, ainsi que de [illegible] [illegible]

400 douzaines gants Jouvin pour hommes et pour dames, [illegible] [illegible]

Chemises de toile depuis $14 jusqu'à $40 [illegible]

En Gros et en Detail.

PARFUMERIE.

Pommade tonique au rum et au quinine, moëlle de bœuf, graisse d'ours, pommade du bon régénérateur, philocome, huile antique, du Macassar, du d'ours, bandoline, cosmétiques blanc et noirs, blanc de perle, [illegible] [illegible]

Nota.—La maison TH. MOREAU a toujours des ouvriers coiffeurs pour à [illegible] [illegible]

AU MAGASIN DE NOUVEAUTES,

238, RUE BOURBON,

RILLIEUX et REGGIO,

Successeurs de D. B. McCARTY.

ONT l'honneur d'annoncer aux habitants de la campagne et au public en général qu'ils recevront [illegible] [illegible]

[illegible]

RILLIEUX & REGGIO, 238, rue Bourbon.

7oct

EXCELLENTE AFFAIRE.

GUNIATH & NISSLER ayant dissout leur société d'un commun accord, offrent tous leurs marchandises, consistant principalement Messieurs [illegible] bons, aux plus bas prix possibles, même au-dessous du prix coûtant. Jusqu'au 7 octobre [illegible] vendra à l'amiable dans leur magasin No [illegible] rue Royale, entre Douane et Conti, et les articles restants invendus seront offerts à la vente publique le [illegible] à 10 heures du matin, à l'encan, dans leur magasin.

1oct—6t GUNIATH & NISSLER.

F. FRYER,

Rue Royale, Encoignure Bienville,

EN VENTE,

Par les navires Orlando et Brunswick, du Havre,
Chapeaux de paille,
Chapeaux d'étoffe, Rubans divers,
Mantelets, par dessus,
Nouveautés, lingerie,
Gants de peau.

24sept

OLYMPE,

RUE DE CHARTRES No 31.

REÇU par les navires Brunswick, du Havre, et Empire Queen, de Liverpool et à vendre aux prix les plus modérés les marchandises suivantes: gants chevreau de Jouvin, mantelets et pèlerines de soie pour dames et enfants, rubans grande nouveauté, velours de soie pour robes, cachemire et mérinos et Barpoor noir pour deuil, etc.

Mlle Olympe profite de cette occasion pour informer les dames qu'elle vient de faire une grande réduction dans les prix des marchandises de l'hiver dernier. OLYMPE, rue de Chartres, 31, encoignure Douane.

2 oct—6

Rue de Chartres, No 86, entre Conti et Bienville.

DUHAMEL, opticien-fabricant, a l'honneur d'informer le public qu'il a à vendre toutes sortes de lunettes en or, argent, acier, écaille, nacre, &c. Il garantit aux personnes qui ont la vue affectée de leur fournir des verres dont l'emploi les soulagera et les fera certainement mieux voir. Il a aussi des lunettes pour redresser les yeux des enfants qui louchent. Tient toute espèce d'instruments d'optique, de physique, d'arpentage, etc., lorgnettes de théâtre, microscopes, longues-vues de poche et de marine, baromètres, thermomètres, manomètres pour les machines à vapeur, pèse liqueurs en verre et en argent, graphomètres, boussoles, compas, boîtes de mathématiques, &c., &c., lanternes magiques, fantasmagories, polyoramas, etc.; fait les réparations et pose des verres neufs dans les vieilles lunettes.

Vend des lunettes par douzaines aux marchands de la campagne.

NOTA.—M. Duhamel invite les personnes qui ont des maladies d'yeux à venir le consulter. 1oct—3m

Vins et Eau-de-vie, à Vendre par J. MORIN, 186, Vieille Levée.

50 BARRIQUES vin de Bordeaux pour l'ordinaire de différentes marques,
25 barriques vin vieux de St Emilion,
10 barriques vin vieux de Margaux,
20 barriques vin de Roussillon F. Durand,
10 barriques Bergasse,
10 barils porter, F. Durand,
5 barils Muscat de Roussillon F. Durand.
EAU-DE-VIE.
50 quarts de la marque J. Fraud, cognac,
25 quarts de la marque A. Bardie, Cognac,
25 quarts de la marque de Montezon, en chantier de cognac. 29sept

EN MAGASIN ET A VENDRE PAR

H. Noel et Guiraud,

RUE ROYALE No 103,

D'IMPORTATIONS RECENTES.

80 barriques vin ordinaire de différentes marques,
10 barriques Château Lafite,
5 do St Emilion Lafonde,
8 do St Julien Médoc,
20 do Fronsac de 1846,
40 fûts cognac 8e et 1/4 de 1ère et 4ème preuve,
50 barils vin blanc;
100 caisses vin rouge et blanc ordinaires et [illegible]
200 paniers champagne Ay Mousseux,
40 caisses absinthe (marque Pernod;)
34 do do kirsch do do,
20 do do liqueurs extra fines (de Lafontaine)
250 paniers huile d'olive, Plagnol et Mein,
1000 dames-jeannes de 1, 2, 3 et 5 galons;
30000 cigares de la Havane (différentes marques).
Marchandises Sèches.
4 balles [illegible]
[illegible]

Banque des Citoyens.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1850.

DES propositions seront reçues à cette banque, jusqu'à mardi, 1er octobre, pour le [illegible] de la barre et la Rotonde de l'hôtel St Louis le dit bail commencera le 1er novembre.

Aussi pour le bail de la salle St Louis.

E. LOUSSEAU, Caissier.

2oct 3pa jusq 15

Nlle-Orléans 28 sept 1850.

UN dividende de deux piastres par action a compte sur les profits de l'ancienne Compagnie d'Assurance des Negocians, sera payé à ces actionnaires à partir du 1er octobre.

JOHN PEMBERTON,

30sept Secrétaire.

A LOUER—Une maison en briques, à trois étages, avec une cuisine, écurie à deux étages, hydrant, remise et écurie, située rue Marigny entre les rues de la Victoire et Levée. Ecurie spacieuse et bien distribuée, cette maison habitée par une pension bourgeoise. Conditions faciles, on peut en prendre possession immédiatement. S'adresser à S. F. DE LABAUVE, 42 rue Bourgogne.

AUSSI—Une maison en briques à deux étages avec dépendances en briques, cour, citerne, hydrant et arrière cour, située rue de la Victoire, entre les rues Marigny et des Champs Elysées. Conditions faciles. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser à S. F. DE LABAUVE, 42 rue Bourgogne.

7 oct 6

A LOUER. Pour en avoir possession le 1er novembre, la maison en briques portant les Nos 167 rue St Claude, entre les rues St Pierre et Orléans. S'adresser à W. F. VREDENBURGH, 29, rue de la Vieille Levée.

7 oct—6

MAGASIN A LOUER.—Le magasin en briques et [illegible], Triangle Building No 10. S'adresser à V. PUIG Y et fils, rue de la Commune.

4oct

A LOUER—Le 1er novembre prochain, la belle et grande Maison à étage, avec porte cochère, grande cour, &c, rue Bienville, No 151.

A LOUER.—Deux belles maisons hautes en briques ayant toutes les commodités pour familles portant les Nos 137 et 139, rue Condé, encoignure Hopital. Possession en sera donnée le 1er octobre prochain. Pour les conditions s'adresser à Laborde et Augier, No 3, rue Conti entre Camp et Crossman.

A LOUER.—Possession pourra être donnée le 1er novembre prochain. Deux maisons de résidences parfaitement élevées en briques rue de l'Esplanade entre Royale et Condé, troisième municipalité.

Aussi—Le magasin No 43, rue des Magasins, étant le second à partir de l'encoignure de la rue Gravier. Il est actuellement occupé par M. Anson. S'adresser à EDWARD BARNETT, 71, rue Conti.

4oct

A LOUER.—Deux maisons de briques, à particulières, 3 étages, situées rue des Magasins, encoignure Douane et Canal. Chaque maison a cinq chambres, des galeries, cabinets, cours et citernes, écurie et hydrants. S'adresser à Dobson & Frères, No 77, rue St Louis en le Roque et Brandon.

A LOUER.—Un des trois magasins situés vis-à-vis le Théâtre des Variétés de Placide, le seul vacant en ce moment et pressé de louer. Le magasin est convenable pour un établissement au salon d'huîtres. Il sera [illegible] le 1er octobre prochain.

La personne qui désireront louer le dit magasin sont invitées à se présenter de suite, afin de conclure arrangement qui seraient convenables à tous. [illegible] [illegible] EDWARD SHIFF, 7, rue Canal.

30 sept—1m

A LOUER.—La maison à trois étages, située rue Royale, entre Conti et Bienville, actuellement occupée par M. G. Gosh. S'adresser encoignure rue Annes et Condé.

Maison et Magasin à Louer

Rue Chartres, No 91.

POSSESSION en sera donnée le 1er octobre. Pour les conditions, s'adresser rue Condé, No 181.

A LOUER,

LES DEUX BELLES RANGEES DE MAISONS en briques à deux étages appartenant à Madame de Pontalba, [illegible] Place d'Armes. [illegible]

S'adresser de [illegible] J. P. BENJAMIN, 31, rue du Camp.

P. S. En cas d'absence de M. Benjamin, s'adresser à Mr. L. Jeannet & Co, rue St Louis.

A LOUER. Une maison en briques, située à l'encoignure des rues Prytania et [illegible]. S'adresser à N. LAMBERT, No 62, rue des Magasins.

28sept

A vendre en bloc ou par lots,

UNE belle résidence située à Mandeville, paroisse St-Tammany, généralement connue sous le nom de propriété Nott. Pour le prix et les conditions, s'adresser à M. G. Moland et W. A. Nott, et pour les informations à M. A. Ducatel, notaire public.

20 sept

A LOUER—Une maison [illegible] à deux étages, avec cuisine haute, cour, [illegible] hydrant et citerne, très confortable [illegible]

S'adresser [illegible] rues Toulouse et Treme.

A LOUER—Le magasin double [illegible] situé [illegible] rue de la Douane [illegible]. S'adresser à F. J. FAVY, LOBIT & CO.

21 sept

EN débarquement du navire Magnolia, du Havre,
100 caisses absinthe Ed. Pernod, avec étiquettes de la Croix Fédérale,
30 caisses absinthe Veron, Lecomte, à vendre par N. DUBOUYT, 13, rue Toulouse.

20sept

EN débarquement du navire Magnolia, du Havre,
[illegible] dames-jeannes de 5 gallons,
[illegible] do do do 4 do.
A vendre par V. & E. MAIGNAN, 98, rue St Louis.

OSIER—100 paquets osier, en débarquement du navire Magnolia, du Havre, à vendre par V. & E. MAIGNAN, 98, rue St Louis.

30sept

Changement de domicile.

KUSTINER, facteur de pianos et de harpes, prévient respectueusement le public, qu'il a transporté son magasin au No 85, rue Canal, près de la rue St-Charles.

13 sept—1m

Chassaniol et Boulenger,

Encoignure Chartres et Conti,

PREVIENNENT les marchands de la ville et de la campagne, qu'ils ont reçu par le navire Orlando Wales, du Havre, un grand assortiment d'articles de bonneterie, de parfumerie, bijouterie, porcelaine, &c. &c. &c.

[illegible]

[illegible] Nlle-Orléans, le 12 septembre 1850.

GRAND BON MARCHE.

VENTE AU PRIX COUTANT

Chez C. M. SIMPSON,

50, RUE DU CANAL.

10 sept

D. BEAUVALET,

Importateur de modes et nouveautés de Paris

a transporté son magasin au No 56, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Douane

IL prévient les marchands qu'il vient de recevoir par les navires Brunswick et Magnolia, des nouvelles marchandises, consistant en Chapeaux de soie pour dames et enfants. Fleurs artificielles, Rubans, Soieries, Tulles, Manteaux, Mantelets, Cols, Pèlerines, &c. Il offre toutes ses marchandises à des prix de gros très modérés.

MAGASIN DE CIGARES DE LANFRANCO,

RUE ST CHARLES, No 22

4sept—1m

A VENDRE en débarquement du navire [illegible] venant de Bordeaux,
50 caisses de 2 bouteilles FRAISES au jus de Jn. PANNAT, de la nouvelle récolte,
10 caisses framboises au jus, do do do
40 caisses de 100 1/2 et 100 1/4 boîtes [illegible] à l'huile, de Jn. PANNAT, de la nouvelle récolte,
10 caisses CHAMPIGNONS au NATUREL [illegible] de Jn. PANNAT, de la nouvelle récolte.
Par LOREILHE & Co, Encoig. Royale et Douane.

24 sept

Changement de Domicile

Mme CLARET,

ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Médecine de Paris, [illegible] pratique de dix années à la Nouvelle-Orléans, a transporté son domicile

Rue d'Orléans, No 74, Entre Bourbon et Dauphine.

13sept—3m

GENIEVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné, seul importeur de la marque célèbre du Steamboat, offre à vendre 80 pipes de ce genièvre supérieur, en débarquement du brick Hope, en lots à la convenance des acheteurs et à des conditions libérales. JAMES FLINT, 55, rue Commune.

15nov—1an

15000 LIVRES Chlorure de Chaux, première qualité, à vendre par J. DUCLOUX, Pharmacien, rue de la Levée, Troisième Municipalité, vis-à-vis le marché du port.

De plus, 4,000 livres qualité inférieure, qu'on vient parfaitement pour désinfecter les bouts potées.

6sept—8

Papiers Peints.

DELCROIX, 106, rue de Chartres,

REÇOIT par les navires Brunswick et Magnolia, du Havre, un très grand assortiment de PAPIERS PEINTS, qu'il offre aux entrepreneurs et au public en général, aux prix les plus réduits.

On trouvera chez lui tout ce qu'il y a de plus nouveau en ce genre, papiers communs, petit satin, papier glacé, doré, &c., bordures ordinaires et imitation velouté, paysages, histoire, batailles de l'empire, grande marine, journées de Paris, &c &c, ciels de lit, nouveau genre, devants de cheminée, avec TRES, MARBRES, BOIS VERNIS, COLONNES, STATUES, &c. 10 sept 3m

N. BRADNER SMITH,

Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer [illegible] [illegible]

[illegible]